

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

Mairie
de

SAINT REMY DE LA VANNE
77320

Tél. : 01 64 20 40 70

Fax. : 01 64 04 40 03



St Rémy de la Vanne, le 21 novembre 2019

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur James DUBOIS, Maire.

Etaient présents : M. DUBOIS Maire, M. COUDRON, Mme HERBETTE, M. GOBINOT adjoints, Mmes CAPOEN, CHERON, M. LE MELLOTT,

Absente représentée : Mme BRUNEAU par Mme CHERON,

Absents excusés : Mmes BARBIER, TORRES, MM. DEVRIESE, GAUDRY.

Absente : Mme MASTI.

Monsieur Alain LE MELLOTT a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du 16 octobre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Le conseil municipal accepte que soit ajouté un point à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le RPQS 2018 du service public de l'eau potable proposé par le SNE77,
- **accepte et autorise** le Maire à signer la convention proposée par le Département de Seine et Marne qui met à disposition de la commune du sel de déneigement afin d'intervenir sur le réseau départemental,
- **demande** une subvention dans le cadre de la DETR pour des travaux de mise en conformité au camping,
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour le paiement des frais occasionnés par la vente du véhicule Renault Master incendie immatriculé 223BHE77,
- **fixe**, dans le cadre de la régie, le tarif de location pour la salle des associations à Montmogis comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020 :
 - **pour les habitants de la commune** :
 - le week-end : 250 euros,
 - vin d'honneur : 100 euros,
 - chauffage : 20 € si la salle est utilisée par une association une journée complète l'hiver
 - un acompte de 100 € sera encaissé à la réservation.

La salle sera gratuite pour les associations.
- **fixe** à 150 euros par mois la participation pour les dépenses de chauffage au logement de Montmogis à compter du 1^{er} décembre 2019, et ce jusqu'au 31 mai 2020.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il est mis une réserve au PLU sur certains terrains pour l'installation de bâches incendie.

Madame Line Chéron pose le problème de buses suite à des travaux effectués par des riverains à Lettrée.

Monsieur José Gobinot donne des informations sur les poubelles « pucées ».

Monsieur le Maire informe des remerciements des Restaurants du Cœur pour la subvention octroyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Maire,

James DUBOIS

